

SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2021

L'An deux mille vingt et un, le premier du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le vingt-sept du mois de mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes (art 2121-7 du CGCT), sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire.

Présents : MM. Alain **MORÈVE**, Abel **DE NEVE**, Thierry **MARCHOUX**, Louis **PARCE**, Mickaël, **MARECHAU**, Sébastien **MARCHAND**, Ludovic **MORESVE**, Claude **RIDET**, MMES Amandine **AUBERT**, Claudine **LOPEZ**, Nathalie **PIRONNET**.

Absents Excusés :

Madame Nathalie **PIRONNET** est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

ORDRE DU JOUR :

- 1 Nomination d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle pour les listes électorales
- 2 Affaires diverses

Le compte-rendu de la séance du 14 avril 2021 est approuvé

Monsieur le Maire propose aux élus d'ajouter un point à l'ordre du jour

- Sécurisation de la RD 50 – travaux supplémentaires

2021-017 / Nomination d'un membre à la commission de contrôle pour les listes électorales

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE, comme membres de la commission de contrôle, les personnes suivantes :

Titulaire	Suppléant
MARCHAND Sébastien	

[Raccordement du parc de panneaux solaires de Paulmy à la station de Preuilly](#)

Les travaux au long des voies départementales et communales pour permettre la pose de câbles est réalisé par l'entreprise SOBECA et par ses sous-traitants. Un arrêté a été pris conjointement par le CD 37 et la commune pour

réglementer la circulation, le stationnement, l'arrêt et les déviations nécessaires afin de permettre aux travaux d'être effectués en toute sécurité.

L'entreprise ne communique pas avec la commune, avec les riverains, la signalisation et les itinéraires de déviation ne sont pas mis en place. Cela n'est pas acceptable, la sécurité des agents, des riverains, des usagers n'est pas assurée.

Monsieur le Maire rencontre dès demain mercredi 2 juin les responsables de ce chantier.

2021-018 / Association l'Entraide - Emploi Contractuel

Avec l'arrivée du printemps, les tontes les plantations, les arrosages, etc ... le temps plein de l'adjoint technique n'est pas suffisant pour effectuer tout le travail et maintenir la commune propre Il convient de solliciter l'association l'Entraide pour répondre ponctuellement aux besoins de la commune.

L'Association l'entraide met à disposition de la commune un demandeur d'emploi ayant les compétences requises.

Après avoir pris connaissance des conditions d'emploi des salariés de l'association,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **Accepte ce contrat**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

Prochaines réunions du conseil municipal

Le 6 juillet à 20 h

Le 7 septembre à 20 h

Le 5 octobre à 20 h

Le 2 novembre à 19 h

Le 7 décembre à 19 h

La séance est levée à 21 h 30.

Décisions

numéro	Objet
2021-006	<i>Décision portant attribution d'une concession Monsieur Jean-Jacques SAVATIER pour une durée de 30 ans</i>